



EVALUATION RAPIDE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN RCA



RAPPORT DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS

Octobre 2024



Table des matières

1.	Introduction.....	4
2.	Présentation des résultats.....	6
2.1	Résumé.....	6
2.2	Domaines clés.....	7
2.2.1	Possibilités d'éducation.....	8
2.2.2	Normes et pratiques de genre.....	8
2.2.3	Institutions extérieures à l'éducation.....	8
2.2.4	Lois et politiques éducatives.....	9
2.2.5	Système éducatif.....	10
2.2.6	Résultats d'éducation.....	11
3.	Conclusions.....	12
4.	Priorités identifiées pour une analyse de genre approfondie.....	12
5.	Recommandations.....	13
	ANNEXES.....	16-17



Sigles et abréviations :

CADE	Convention de l'UNESCO contre la Discrimination dans le domaine de l'Enseignement
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Encontre des Femmes
GCI	Gender at the Centre Initiative / Initiative Priorité à l'Égalité
GES	Gender Equality in Education Snapshot / Instantané de l'égalité des genres dans l'éducation
GEA	Girl's Education Accelerator
GPE	Global Partnership for Education (Partenariat Mondial pour l'Éducation)
INRAP	Institut National de Recherche et d'Animation Pédagogique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
PTF	Partenaire Technique Financier
SSR	Santé Sexuelle Reproductive
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance



1. Introduction

En République Centrafricaine, un pays en proie à de multiples crises qui affectent profondément les communautés, les femmes et les filles subissent de multiples discriminations. Il est donc crucial de garantir leurs droits dans tous les aspects de la vie et de promouvoir l'égalité de genre, y compris dans le système de l'éducation. Bien que les autorités centrafricaines aient affiché une volonté politique forte en faveur de l'égalité de genre, des disparités considérables subsistent entre filles et garçons dans le système éducatif, ainsi qu'entre hommes et femmes dans les domaines politique, juridique, économique et social.

L'éducation est un levier essentiel pour lutter contre les inégalités de genre et bâtir les fondations d'une société plus équitable et juste. Pour garantir une éducation de qualité et équitable pour toutes les filles et tous les garçons, les gouvernements doivent intégrer l'égalité de genre dès la conception des plans et politiques éducatives. À travers l'initiative **Priorité à l'Égalité** (Gender at the Centre Initiative, GCI), UNGEI soutient les pays dans l'analyse de l'égalité de genre au sein de leurs systèmes éducatifs et dans l'intégration de stratégies d'égalité dans leurs pactes de partenariat avec le GPE.

La RCA s'est dotée récemment de plusieurs cadres et outils d'orientations stratégiques tels que le Plan Sectoriel de l'Éducation 2020-29 et le pacte de partenariat (2023) qui, conformément à la nouvelle approche du GPE décrit une réforme prioritaire pour la transformation du système, portée par les autorités nationales et soutenue par les partenaires de développement, et alignée sur les cadres de planification stratégique et opérationnelle existants.

Ce pacte de partenariat constitue une opportunité majeure pour le Ministère de l'Éducation Nationale pour intégrer efficacement l'égalité de genre dans le système éducatif. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Éducation Nationale centrafricain, avec l'appui de l'UNICEF, a sollicité l'Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles (UNGEI) afin de mener une évaluation rapide de l'égalité de genre dans et à travers l'éducation.

“ Nous pensons que cette évaluation rapide est une étape importante dans la volonté politique du ministère pour intégrer les questions genre du préscolaire jusqu'au niveau supérieur de l'éducation ”

M. Samuel Feizounam OUANFIO,
DG INRAP - MEN

L'objectif de cette évaluation rapide est de **soutenir les ministères de l'éducation dans leur démarche d'intégration de l'égalité de genre**, ainsi que de **favoriser un environnement propice à l'égalité de genre** conformément aux objectifs de l'Initiative Priorité à l'Égalité. En effet, l'initiative GCI soutient, rassemble et défend le leadership des ministères de l'éducation et des acteurs nationaux de la société civile pour faire progresser l'égalité de genre dans et à travers l'éducation.

Depuis 2020 le GCI fait la promotion de l'égalité de genre dans l'éducation dans huit pays d'Afrique qui font partie de l'initiative, à savoir le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, la Sierra Leone et le Tchad. Le GCI offre aussi ses services de soutien technique à des pays qui ne font pas partie de l'initiative, afin d'élargir le nombre de pays qui bénéficient d'une expertise genre solide. **Dans le cadre du soutien au Ministère de l'Éducation Nationale de la RCA, une évaluation rapide de l'égalité de genre dans et à**



travers l'éducation a été menée en septembre 2024 par une task-force composée de cadres du MEN, dont le Directeur des Statistiques, de la Planification et de la Carte Scolaire, le Point Focal Genre et le Point Focal Handicap/Inclusion, avec l'appui de l'UNICEF et d'UNGEI, en utilisant **l'outil instantané sur l'égalité de genre dans l'éducation (GES Toolkit)**. Cet outil a été conçu par UNGEI et le GPE pour aider les planificateurs et les praticiens de l'éducation à **évaluer rapidement la situation de l'égalité de genre dans et à travers l'éducation**. Il fournit un **premier diagnostic de la situation d'un pays en termes d'égalité de genre dans le système éducatif**, ainsi que dans d'autres domaines. L'objectif de l'évaluation rapide en RCA était de **faciliter la compréhension commune de la situation de l'égalité de genre dans le système éducatif, identifier les domaines prioritaires pour une analyse de genre plus approfondie et faire des recommandations pertinentes pour l'égalité de genre afin de renforcer son système éducatif**.

L'évaluation rapide, menée dans un contexte où les normes sociales représentent un obstacle majeur à l'égalité de genre dans l'éducation, a permis de dresser un tableau complet de la situation en République centrafricaine. Ce processus, initié en août 2024 avec le soutien de l'UNICEF, a été coordonné par la Direction Générale de l'Institut National de Recherche et d'Animation Pédagogique (INRAP) et par la Direction Générale des Etudes, des Statistiques et de la Planification (DGESP).

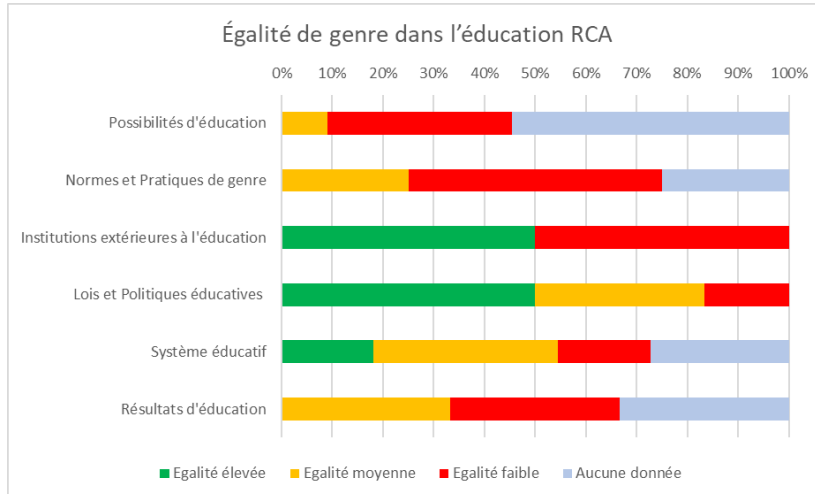
Tout a commencé par l'appropriation de l'outil **GES (Gender Equality in Education Snapshot)** par les membres de la task-force ci-dessus mentionnée, qui comptait également deux statisticiens du MEN ; ensuite, la task-force s'est engagée dans des étapes rigoureuses de collecte, vérification et validation des données. L'évaluation a été finalisée à travers un **atelier de restitution organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale avec l'appui d'UNGEI et de l'UNICEF, qui a eu lieu à Bangui le 2 octobre 2024**. Cet atelier, qui a rassemblé une vingtaine de participants (voir liste des participants en annexe) incluant des représentants du MEN et d'autres ministères sectoriels, des acteurs de la société civile et des partenaires techniques et financiers membres du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE), n'était pas simplement une présentation des résultats contenus dans la matrice Excel de l'outil GES; c'était un moment de réflexion collective, qui a permis de discuter des prochaines étapes pour traduire ces résultats en actions concrètes, créant ainsi une opportunité d'influencer durablement l'égalité de genre dans le système éducatif du pays.



2. Présentation des résultats

2.1 Résumé

Le diagnostic de la situation de l'égalité de genre dans le système éducatif en République Centrafricaine (RCA) a été établi sur la base de l'analyse des six domaines clés définis dans l'outil GES, à savoir **les opportunités éducatives, les normes et pratiques de genre, les institutions extérieures au secteur éducatif, les lois et politiques en matière d'éducation, le système éducatif, ainsi que les résultats scolaires.**



institutions extérieures au secteur éducatif, les lois et politiques en matière d'éducation, le système éducatif, ainsi que les résultats scolaires.

L'analyse des résultats a mis en évidence que malgré une volonté politique manifeste et les engagements pris par le pays en ratifiant plusieurs conventions internationales, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les

formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention contre la discrimination en éducation, **la situation de l'égalité de genre dans le secteur éducatif est préoccupante.** Bien que la constitution de la République Centrafricaine interdise le mariage des enfants et garantisse explicitement le droit à l'éducation sans discrimination fondée sur le sexe ou le genre, des écarts significatifs persistent entre les filles et les garçons, tant dans le système éducatif qu'au-delà. Ces disparités, illustrées dans le graphique ci-dessus, se manifestent dans les domaines politique, juridique, éducatif, économique et social, malgré les efforts déployés pour promouvoir éducation de qualité pour tous les enfants.

En dépit des ambitions politiques affichées, la situation actuelle du pays en matière de genre reste alarmante. En effet, le taux de mariage des enfants s'élève à 61 %, tandis que le taux de grossesses précoces atteint 42 %. Ces chiffres sont d'autant plus préoccupants dans le secteur éducatif, où les inégalités entre filles et garçons se creusent au fur et à mesure de leur progression scolaire. La représentativité des femmes dans l'administration scolaire est également faible, avec seulement 11 % de directrices au niveau primaire et 8,80 % au niveau secondaire. Les pourcentages de femmes enseignantes sont légèrement plus élevés, mais restent largement insuffisantes, avec 28% au primaire et 20% au secondaire. Une exception de 50% de femmes enseignantes au primaire est à noter pour Bangui, la capitale du pays.

Les résultats du système éducatif reflètent également les faiblesses observées, avec seulement 28 % des femmes participant au marché de l'emploi. Enfin, il convient de souligner que seulement 37,34 % des sièges de l'Assemblée nationale sont occupés par des femmes, ce qui indique une participation politique féminine modérée, mais encourageante au regard des autres pays de la sous-région.

Les conclusions de cette évaluation rapide soulignent **l'urgence de renforcer les efforts en faveur d'une approche holistique et intersectorielle pour lutter contre les inégalités de genre dans et à travers l'éducation.** Dans ce cadre, la réforme majeure du système éducatif en cours dans le cadre du processus du GPE et la perspective de l'élaboration d'une politique

nationale de scolarisation des filles, offrent des opportunités pour intégrer l'égalité de genre et promouvoir des initiatives visant à renforcer cette égalité dans le système éducatif. Il est impératif de saisir ces opportunités pour **transformer le système éducatif**, en garantissant un accès égal à une éducation de qualité pour les filles et les garçons, et en promouvant des pratiques pédagogiques et des politiques éducatives favorisant l'égalité de genre.

2.2 Domaines clés

Au cours de la séance de restitution de l'atelier ainsi que dans les travaux de groupe qui ont suivi, diverses tendances et observations ont été identifiées dans les différents domaines clés étudiés.

2.2.1 Possibilités d'éducation

Les performances globales du pays en matière d'éducation sont faibles, notamment en ce qui concerne les opportunités offertes. Les indicateurs de performance scolaire de façon désagrégés par sexe sur les compétences en lecture et en mathématiques des élèves ne sont pas disponibles, cependant, selon le rapport PASEC¹, près de trois élèves sur quatre (73,6 %) n'ont pas atteint le seuil « suffisant » en lecture après six ans de scolarité primaire, et près de neuf élèves sur dix (88,4 %) n'ont pas atteint ce seuil en mathématiques à la fin du cycle primaire.



Travaux de groupe

Sur la question de la parité et des disparités entre les sexes :

- La parité entre les sexes n'est observée qu'au niveau de l'enseignement préscolaire.
- Les inégalités se manifestent dès le primaire, s'accroissent au premier cycle du secondaire et persistent au second cycle du secondaire.
- Ces disparités sont particulièrement marquées dans toutes les préfectures et reflètent la tendance nationale.
- Une exception notable est la préfecture de Bangui, qui maintient une parité relative, avec des niveaux encourageants d'équité au primaire, probablement grâce au soutien de l'État et des partenaires dans le cadre de la relance économique post-crise politique.
- À l'inverse, les préfectures de Kémo, Lobaye, Mambéré-Kadéï, Ouaka et Ouham-Fafa affichent des niveaux bien inférieurs aux moyennes nationales. Ces écarts pourraient s'expliquer par des normes et pratiques locales, telles que la participation accrue des filles aux tâches ménagères et les mariages d'enfants. Ces préfectures attirent l'attention, car même au niveau de la petite enfance, l'égalité est faible.
- Les disparités sont encore plus marquées en défaveur des filles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, en raison du faible nombre d'établissements techniques dans le pays, mais aussi des problèmes liés aux questions d'orientation.

¹ Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la Confemem.



2.2.2 Normes et pratiques de genre

En matière de normes de genre, le pays affiche des scores globalement faibles.

L'indice de parité entre les sexes concernant la participation des adolescents aux tâches ménagères révèle que les filles consacrent beaucoup plus de temps aux travaux domestiques que les garçons, avec un indice de 1,43.

- Les taux de mariages d'enfants et de grossesses précoces en République centrafricaine (RCA) sont nettement supérieurs à la moyenne de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui est de 33 %. En effet, en RCA, près de 61 % des filles, soit près de 6 sur 10, se marient avant l'âge de 18 ans, et le taux de grossesses précoces atteint 42 %.
- Il est également à noter que 26 % des filles centrafricaines vivent en union libre avant l'âge de 15 ans (*source MICS 2018-2019*).

Ces chiffres sont fortement influencés par la persistance de normes et pratiques traditionnelles profondément ancrées dans la vie quotidienne des populations. Bien que l'évaluation rapide n'ait pas permis de recueillir des données désagrégées par région, il est probable que les chiffres dans certaines zones rurales soient encore plus élevés.

2.2.3 Institutions extérieures à l'éducation

En ce qui concerne les institutions extérieures à l'éducation, bien qu'il y ait une volonté politique manifeste de la part du pays, notamment à travers la ratification de plusieurs conventions internationales, les notes attribuées à la République centrafricaine (RCA) dans ce domaine restent moyennes.

- En RCA, le niveau de discrimination de genre, mesuré par l'indice des institutions sociales et de genre (SIGI), est élevé, avec un score global de 43,4, comparé à 39,9 pour l'ensemble du continent africain et 29,1 au niveau mondial. Cela indique que **la discrimination de genre en RCA est bien plus prononcée que la moyenne africaine et mondiale.**
- La RCA a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1991, initialement sans réserve. Cependant, des réserves ont été émises lors de la révision de cette convention cette année lors de l'examen du [sixième rapport](#) périodique par le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La mise en œuvre de la CEDEF est renforcée par la nouvelle Constitution de 2023, qui réaffirme le principe de non-discrimination. Le pays a également élaboré des documents de politique nationale pour promouvoir l'égalité de genre, y compris le « Rapport d'analyse national genre » publié en avril 2023 sous le leadership d'ONU Femmes.
- La loi stipule que l'âge minimum pour le mariage dans le pays est de 18 ans pour les filles et les garçons. Cependant, cette loi n'a pas eu d'impact significatif sur la réduction des grossesses non désirées et précoces, car la pratique de l'union libre reste courante dès l'âge de 15 ans.

La crise multidimensionnelle qui affecte la sécurité et la stabilité politique du pays exacerbe la vulnérabilité des femmes et des filles, rendant plus difficile la mise en œuvre de mesures visant à améliorer leur situation.

2.2.4 Lois et politiques éducatives

Dans le domaine des lois et politiques éducatives, les notes attribuées à la République centrafricaine (RCA) sont positives et encourageantes, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du système éducatif et l'application effective des lois, afin d'avoir un impact réel sur la vie des citoyens.

- Le cadre juridique stipule que l'enseignement est gratuit, mais non obligatoire, pour les enfants jusqu'à l'âge de neuf ans. Cependant, l'État manque de ressources pour mettre pleinement en œuvre cette politique de gratuité et les parents d'élèves se voient souvent obligés de prendre en charge les maîtres parents, à travers lesquels on essaie de parer au nombre insuffisant d'enseignants. Le nombre insuffisant de collèges, notamment dans certaines préfectures, rend la distance entre le domicile et l'école trop importante, ce qui renforce le décrochage scolaire dans la transition entre le primaire et le secondaire, notamment des filles ; il est recommandé que le pays revoie la cartographie scolaire et investisse dans la construction d'écoles de proximité, notamment pour le secondaire, pour favoriser la scolarisation des filles (notamment leur transition au secondaire).
- Bien que la RCA ait ratifié la Convention contre la Discrimination dans l'Éducation (CADE), la mise en œuvre reste insuffisante. Comme pour de nombreuses conventions ratifiées, l'insuffisante vulgarisation et connaissance des textes, même parmi les fonctionnaires du Ministère de l'Éducation Nationale, pose un problème.
- Le Ministère de l'Éducation Nationale n'a jamais fait l'objet d'un audit spécifique sur le genre. Cependant, cette évaluation rapide de l'égalité de genre dans le système éducatif constitue une première étape prometteuse ; elle pave la voie à un audit de genre plus approfondi, permettant de développer un cadre institutionnel solide et de renforcer la culture organisationnelle du ministère en matière d'égalité de genre.

2.2.5 Système éducatif

Le système éducatif en République Centrafricaine présente des avancées notables, mais aussi de nombreux défis, en particulier en matière d'égalité de genre et d'inclusion.

Les performances du pays dans l'ensemble des domaines éducatifs restent faibles, mis à part les installations sanitaires et quelques initiatives localisées ; elles varient fortement selon les préfectures, avec la plupart des zones « au rouge » pour les indicateurs clés comme la présence de femmes enseignantes et de femmes directrices d'école.



Travaux de groupe

Plusieurs projets post-crise ont permis des améliorations, notamment en termes d'accès à l'éducation, à travers des constructions ou réhabilitations d'infrastructures, ce qui fait que par exemple le taux d'écoles disposant de toilettes séparées filles/garçons s'élève à 83,33% au primaire et 97,63% au premier cycle du secondaire.

Malgré que le taux global de femmes enseignantes au primaire et au secondaire demeure faible (respectivement 28% et 20%), et que le taux de femmes directrices au primaire et au secondaire soit très faible (respectivement 11% et 8%), des données encourageantes ont été constatées dans



la capitale et dans certaines préfectures relativement au taux de femmes enseignantes : Bangui se distingue par un taux de 50 % de femmes enseignantes au niveau de l'enseignement primaire ; d'autres préfectures, comme la Bamingui-Bangoran et l'Ouham-Pendé, ont également des taux moyens en termes de pourcentage de femmes enseignantes.

En RCA, dans le programme de formation initiale des enseignants il n'est pas prévu un module sur la pédagogie sensible au genre. Toutefois, le MEN avec l'appui de l'UNICEF, de Plan International et de NRC a élaboré en début 2024 un module d'initiation à la pédagogie sensible au genre, qui a été utilisé de manière expérimentale dans le cadre de la formation des enseignants appuyée par UNICEF, NRC et Plan International dans certaines préfectures.

Le MEN a inscrit parmi ses priorités l'élaboration d'un module de formation en pédagogie sensible au genre, avec l'appui d'un consultant international ; les fonds attendus du GPE pourraient financer cette action.

L'éducation inclusive n'est pas non plus intégrée dans le programme de formation initiale des enseignants. Toutefois, dans le cadre du projet pilote d'éducation inclusive coordonné par UNICEF et implémenté par Handicap International sur fonds ECW, 396 enseignants, maîtres-parents et personnel scolaire ont été formés sur le handicap et l'inclusion dans trois préfectures, à savoir l'Ouham, l'Ouham-Pendé et la Ouaka.

L'une des recommandations issues de l'étude de barrières et facilitateurs à l'accès à l'éducation pour les enfants en situation de handicap, réalisée par Handicap International dans le cadre du projet pilote ci-dessus mentionné, est de former les enseignants sur l'éducation inclusive. Cela requiert tout d'abord la mise en place d'un pool de formateurs de formateurs (ce qui a été fait dans les trois préfectures ci-dessus mentionnées) et l'élaboration d'un module de formation « standard » validé par le MEN.

L'absence de politiques systématiques concernant les thématiques du genre et de l'inclusion dans la formation initiale des enseignants fait que la performance du pays dans ce domaine soit faible, malgré les résultats atteints dans certaines zones géographiques grâce à des initiatives pilotes soutenues par des PTF.

Aucune révision des matériels pédagogiques pour éliminer les stéréotypes de genre n'a encore été menée ; cela reste un domaine à améliorer pour promouvoir l'égalité de genre dans l'éducation.

L'éducation sexuelle complète n'a pas été intégrée dans le curriculum scolaire ; toutefois, au secondaire la matière « Economie Sociale et Familiale », qui est obligatoire, aborde des thématiques telles que l'hygiène menstruelle.

Un code de conduite pour les enseignants, abordant les violences basées sur le genre, a été élaboré, en même temps qu'un Règlement Intérieur des Etablissements ; il se trouve depuis septembre 2023 au niveau de l'Inspection Générale de l'Education, qui est censé le valider, ce qui retarde son application au niveau des établissements scolaires.

L'inexistence en milieu éducatif de codes de conduite pour lutter contre les violences basées sur le genre, montre que des réformes structurelles sont encore nécessaires pour améliorer durablement le système éducatif.

2.2.6 Résultats d'éducation



Travaux de groupe

- **Représentation des femmes au Parlement** : La proportion de femmes occupant des sièges au parlement dans la mandature en cours est de 37,64%. Ce taux, historique pour le pays, marque une avancée significative vers une meilleure représentation des femmes au niveau législatif.
- **Participation des femmes à l'emploi** : Malgré le fait que les femmes représentent plus de 50% de la population, leur taux de participation à l'emploi reste faible, à seulement 28,57%.
- **Santé sexuelle et reproductive** : Les données récentes sur la proportion de femmes prenant des décisions informées et autonomes concernant leur santé sexuelle et reproductive ne sont pas disponibles. Cependant, il est probable que des normes socioculturelles patriarcales, la limitation du rôle des femmes, les obstacles à l'accès aux services de santé, ainsi qu'un manque d'information et d'éducation, freinent l'autonomie des femmes dans ce domaine, car ces facteurs nuisent à leur capacité à prendre des décisions éclairées sur leur santé.

Des mesures doivent être prises pour promouvoir l'autonomie des femmes, renforcer l'éducation à la sexualité, améliorer l'accès aux services de santé et transformer les normes socioculturelles afin de permettre aux femmes de prendre des décisions informées et autonomes sur leurs propres vies et pleinement participer à la vie publique.

3. Conclusions

La situation de l'égalité de genre dans le domaine de l'éducation en République centrafricaine est préoccupante et constitue un défi majeur. Les résultats de cette évaluation rapide mettent en lumière les profondes inégalités présentes dans le système éducatif du pays. Toutefois, il est encourageant de constater que le gouvernement reconnaît l'importance de cette problématique et s'est engagé, à travers ses plus hautes autorités, à améliorer la situation.

Il est désormais essentiel que le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère de l'Éducation Nationale, affirme son leadership en mettant en œuvre de manière concrète la Convention contre la discrimination dans l'éducation, ainsi que les autres lois garantissant le droit à une éducation inclusive et équitable pour tous les enfants. Les données recueillies révèlent des disparités flagrantes en matière de genre et soulignent l'urgence d'agir.

Pour cela, il est **indispensable d'approfondir l'analyse des normes et pratiques socio-culturelles qui perpétuent ces inégalités**. Un travail de sensibilisation à grande échelle est nécessaire, notamment dans les zones rurales, afin de changer les mentalités et d'assurer une meilleure compréhension des enjeux liés à l'égalité de genre. Il serait également pertinent de traduire les politiques et stratégies pour l'égalité de genre dans les langues locales afin d'éviter toute perception d'imposition extérieure et de faciliter une appropriation commune du concept.



Tous les acteurs concernés, à savoir les responsables éducatifs, la société civile et les décideurs doivent renforcer leurs capacités pour s'engager activement dans la promotion de l'égalité de genre. Le Ministère de l'Éducation Nationale doit, pour sa part, améliorer ses capacités de plaidoyer, de communication, de planification et de budgétisation, en intégrant pleinement la dimension genre dans toutes ses actions.

Cette évaluation rapide doit servir de point de départ pour **intégrer l'égalité de genre dans la conception et la révision des politiques et programmes éducatifs.**

4. Priorités identifiées pour une analyse de genre approfondie

L'évaluation rapide de l'égalité de genre dans le système éducatif en République centrafricaine (RCA) a permis aux participants d'identifier des priorités pour une analyse de genre plus approfondie :

- **Finalisation et validation de l'analyse** : Il est crucial d'intégrer les indicateurs manquants relatifs à l'offre éducative et au système dans son ensemble afin de disposer d'une vision complète et précise de la situation de l'égalité de genre dans l'éducation.
- **Audite genre du MEN** : Faire un diagnostic organisationnel et institutionnel du Ministère de l'Éducation Nationale afin d'évaluer la prise en compte du genre en vue de promouvoir une gestion, une planification et un suivi sectoriels sensibles au genre aux niveaux national et déconcentré.
- **Évaluation de l'efficacité des lois et politiques** : Une analyse approfondie de l'efficacité et de l'efficacité des lois et politiques existantes en matière d'égalité de genre, ainsi que de leur impact sur les objectifs éducatifs du pays, est nécessaire.
- **Amélioration de la qualité de l'offre éducative** : L'évaluation approfondie devra aussi analyser la qualité de l'offre éducative, en particulier dans les secteurs de l'enseignement technique, professionnel et supérieur, afin de rendre les programmes plus pertinents et adaptés aux réalités socioéconomiques du pays.
- **Prise en compte des disparités régionales et socioculturelles** : L'analyse devra examiner les disparités régionales ainsi que les spécificités socio-culturelles pour concevoir des stratégies et des interventions qui répondent aux besoins spécifiques des différentes régions du pays.
- **Examen approfondi de la question du mariage des enfants** : Un focus particulier doit être mis sur la problématique du mariage d'enfants, en évaluant cette pratique à l'échelle régionale dans le pays, et en proposant des mesures ciblées pour la prévenir et y remédier.

Ces recommandations visent entre autres à lever les obstacles à l'application effective des textes sur l'égalité de genre, à promouvoir la santé reproductive des adolescentes et des jeunes filles, et à garantir la conformité aux conventions internationales ratifiées. Elles soulignent également la nécessité d'évaluer les disparités existantes entre les préfectures et de renforcer la scolarisation des filles et l'égalité de genre à tous les niveaux d'éducation. L'objectif ultime est d'identifier les facteurs clés qui contribuent à la réduction des inégalités de genre et d'impliquer les acteurs pertinents dans la mise en œuvre de solutions durables pour assurer l'égalité de genre dans et à travers l'éducation.

5. Recommandations

Il est recommandé d'effectuer un diagnostic approfondi de l'égalité de genre au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, aux niveaux organisationnel et institutionnel, afin



d'identifier les lacunes des mécanismes d'intégration de la dimension de genre, y compris les besoins de renforcement des capacités, ainsi que les solutions institutionnelles et programmatiques à adopter. La perspective de l'élaboration d'une nouvelle politique nationale pour la scolarisation des filles est un premier pas encourageant, mais il est nécessaire d'aller plus loin, en renforçant tout d'abord les capacités des points focaux Genre et Handicap/Inclusion du ministère ; leur expertise doit être valorisée et intégrée à chaque étape des processus d'élaboration et de suivi des politiques éducatives.

Tous les participants à cet atelier ont réaffirmé leur engagement à lutter contre les inégalités de genre dans l'éducation. Il est impératif de poursuivre ces efforts collectifs pour générer un changement durable, garantissant ainsi une éducation véritablement inclusive et équitable pour tous.

5.1 Recommandations recueillies auprès des participants de l'atelier

Avant la clôture de l'atelier, les participants ont formulé des propositions de recommandations plus spécifiques et détaillées pour renforcer la promotion de l'égalité de genre dans l'éducation. Elles sont ci-dessous mentionnées, structurées autour de thématiques-clés :

Redevabilité du Ministère de l'Éducation Nationale

- Réaliser un audit genre pour évaluer la parité au sein du personnel et la culture organisationnelle en matière d'égalité de genre.
- Proposer une formation en planification sectorielle sensible au genre et en leadership pour l'égalité de genre aux cadres du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Rendre opérationnel le service d'orientation du Ministère de l'Éducation Nationale, afin qu'il assure un accompagnement de qualité aux élèves et aux familles dans leurs choix d'orientation dans le cadre de leur parcours scolaire, en facilitant aussi le maintien à l'école, y inclus des filles.
- Renforcer l'exécution pratique des lois et politiques existantes en matière d'égalité de genre. Mettre l'accent sur la mise en œuvre effective des textes législatifs et des politiques éducatives, en veillant à ce qu'ils soient intégrés dans les plans d'action, les budgets et les programmes de développement éducatif.
- Allouer des budgets spécifiques pour la mise en œuvre de programmes et d'initiatives visant à promouvoir l'égalité de genre dans l'éducation, y compris la formation des enseignant.e.s sur les questions de genre.

Amélioration de l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif

- Mettre en place un cadre de concertation entre les acteurs de l'école (ministères, société civile, partenaires) pour maintenir les filles à l'école et promouvoir l'égalité, la sécurité et le bien-être à l'école.
- Construire des écoles de proximité à des distances raisonnables en zone rurale (notamment pour le secondaire) pour faciliter l'accès et le maintien des filles à l'école.
- Prendre en compte la création des espaces de gestion à l'hygiène menstruelle dans les infrastructures scolaires.
- Mettre en place des programmes pour accompagner les filles brillantes sur le plan scolaire afin qu'elles deviennent des modèles pour leurs pairs.



- Promouvoir la santé sexuelle et reproductive des adolescentes et des jeunes filles en particulier.
- Prendre des mesures pour assurer la réinsertion scolaire des filles enceintes, notamment avec des sessions de rattrapage.
- Intégrer des programmes éducatifs complets sur la santé sexuelle et reproductive dans les curriculums scolaires, en mettant l'accent sur l'autonomisation des filles, l'accès à des services de santé adaptés et la prévention des grossesses précoces.
- Développer des programmes de bourses scolaires et d'incitations financières pour encourager les familles à envoyer leurs filles à l'école et à les maintenir dans le système éducatif.
- Mettre en place des mesures de soutien spécifiques pour les filles, tels que des programmes de mentorat, des espaces sécurisés et inclusifs, et des formations sur les compétences de vie.

Curricula et enseignant.e.s

- Améliorer la qualité de l'enseignement en intégrant des modules de pédagogie sensible au genre dans la formation initiale des enseignants.
- Valoriser la profession d'enseignante, en mettant en place un programme national de discrimination positive en faveur des élèves filles et des femmes dans l'administration scolaire.
- Réviser les manuels scolaires pour éliminer les stéréotypes de genre.

Sanctions et réglementations

- Élaborer des mécanismes de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les actions engagées en faveur de l'égalité de genre sont effectivement mises en œuvre, et prévoir des sanctions en cas de non-respect.

Approfondissement de l'évaluation rapide de l'égalité de genre dans le secteur de l'éducation

- Réaliser des études approfondies pour comprendre les raisons spécifiques des disparités de genre identifiées dans l'évaluation rapide, en examinant les facteurs socio-culturels, les normes et les pratiques discriminatoires qui entravent l'égalité de genre.
- Approfondir l'analyse de la problématique du mariage d'enfants, en examinant de manière spécifique et détaillée la question des unions libres des filles dès l'âge de 15 ans.
- Développer des stratégies et des programmes visant à prévenir et à éliminer le mariage d'enfants, en impliquant les communautés, les écoles, les parents et les autorités locales dans la sensibilisation et l'éducation.
- Impliquer les chercheurs, les universités et les instituts de recherche locaux dans l'analyse des données et la production de rapports sur les résultats de l'évaluation rapide.

Actions à mener dans les communautés

- Analyser qualitativement les normes et pratiques de genre dans le milieu scolaire pour identifier les actions nécessaires à la promotion de l'égalité de genre.
- Sensibiliser les parents aux normes de genre néfastes et à l'importance de l'éducation des filles.



- Encourager la création d'associations économiques de femmes pour renforcer leur autonomie financière et leur participation à la gestion scolaire.
- Lutter contre le mariage des enfants et réduire le taux de grossesses précoces.
- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation à l'égalité de genre à l'intention des leaders religieux et communautaires, en mettant l'accent sur l'importance de l'éducation pour tous et la lutte contre les stéréotypes de genre.

Recommandations pour améliorer l'utilisation de l'outil GES

- Prendre en compte les différents cycles de l'enseignement supérieur et insérer dans l'outil le pourcentage des filles qui terminent les différents cycles universitaires, ainsi que le nombre de femmes dans l'enseignement supérieur en général
- Renforcer les acteurs des ministères sectoriels sur l'utilisation de l'outil
- Prendre en compte les indicateurs liés à l'accessibilité géographique comme tel que la proportion d'enfants ayant accès à une école à une distance raisonnable de leur domicile

Pour conclure cette section de recommandations, il est essentiel de souligner que les mesures proposées visent à établir une approche globale et inclusive pour promouvoir l'égalité de genre dans le secteur de l'éducation. L'engagement des parties prenantes à divers niveaux, notamment les ministères, la société civile, les communautés et les partenaires techniques et financiers, est crucial pour la réussite de ces initiatives. En travaillant collectivement à la mise en œuvre des actions recommandées, nous pouvons créer un environnement éducatif plus équitable et inclusif, permettant ainsi à chaque fille et garçon de bénéficier d'une éducation de qualité, libre des contraintes de genre.



ANNEXES :

1) Composition de la task force

PRENOMS NOM	STRUCTURE	FONCTION
Axel Pedrin Yafara	MEN	Directeur Statistiques, Planification et Carte Scolaire
Alain Reckoy	MEN	Point Focal Genre
Guy Gervais Andja	MEN	Point Focal Handicap
Guy Richard Gokowo Ako	MEN	Statisticien
Gervil Stéphane ALLAH- NDJIKI	MEN	Statisticien
Silvia Testa	UNICEF	Education Specialist
Abdoul Salam M. Toure	UNGEI	Education Specialist

2) Liste de présence des participants à l'atelier de restitution

	PRENOMS NOM	SEXE	STRUCTURE	FONCTION
01	Samuel Feizounam Ouanfio	M	MEN	Directeur Général INRAP
02	M. SAKOMA	M	Ministère de l'Enseignement Supérieur	Directeur Général des Statistiques
03	Mme GUERE Melvine	F	Ministère de la Promotion du Genre, de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	Directrice Générale de la Protection de la Famille et de l'Enfant
04	Axel Pedrin Yafara	M	MEN	Directeur Statistiques, Planification et Carte Scolaire
05	Alain Reckoy	M	MEN	Point Focal Genre
06	Guy Gervais Andja	M	MEN	Point Focal Handicap/Inclusion
07	Guy Richard Gokowo Ako	M	MEN	Statisticien
08	Gervil Stéphane ALLAH-NDJIKI	M	MEN	Statisticien
09	Kossianga Solange	F	MEN	CS SCOFI
10	M. Jonas NGOUADEDE	M	Ministère de la Promotion du Genre, de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	
11	Mme GOYEMIDE Marielle	F	Ministère de la Fonction Publique	Chargée de mission



	PRENOMS NOM	SEXE	STRUCTURE	FONCTION
12	Frank Elvis Matkoss	M	ICASEES	Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales
13	Mme Corine YADJINDJI	F	ICASEES	Chef de service des Statistiques Genre
14	Mme Alime Aziza SOUMAINE	F	Assemblée Nationale	Députée
15	Ephraim Matabaro Bahogwehre	M	UNICEF	Chef Education
16	Silvia Testa	F	UNICEF	Education Specialist
17	Mairama Dikwa	M	UNICEF	Education Specialist
18	Marcel Richard Ndouté	M	UNICEF	Education Specialist
19	Abdoul Salam M Toure	M	UNGEI	Education Specialist
20	Hélène RAVAIL	F	Ambassade de France	Attachée de coopération
21	Nelly Diane Alemfack Efozo	F	PAM	Protection/AAP/Gender Officer
22	Liliane Gamanza	F	UNHCR	Protection/Base communautaire
23	Anne Yindoua	F	OFCA	Présidente
24	Mylène MOKPEM MBEBISSA	F	Réseau National des Femmes Handicapées de Centrafrique (RENAPHA) membre de l'ONAPHA	Coordonnatrice